

Sport et Loisir de l'île de Montréal



Déclic Loisir



Fonds d'initiatives au soutien de la pratique en loisir, sport et activité physique chez les 16-35 ans

2ième appel de projets :
Date limite pour le dépôt de projet : **12 février 2010**
Formulaire disponible au www.declicloisir.qc.ca



 **Forum jeunesse**
de l'île de **Montréal**
Un espace de concertation et d'action pour la jeunesse



Sport et Loisir de l'île de Montréal

 **CRÉ**
de Montréal
Conférence régionale des élus



1. POURQUOI CE FONDS ?

Au printemps 2008, Sport et Loisir de l'île de Montréal et ses partenaires, réunis autour de Déclic Loisir, ont commandé la réalisation d'une recherche portant sur les besoins des jeunes de 16-35 ans et des familles en matière d'offre d'activités de loisir, de sport et d'activité physique.

Cette consultation poursuivait les objectifs suivants :

- mieux connaître l'offre d'activités de loisir, sport et activité physique actuelle : ses forces, faiblesses, contraintes, etc. ;
- mieux connaître les attentes et les besoins des 16-35 ans en cette matière ;
- identifier des pistes d'action et des recommandations visant à mieux répondre aux besoins et aux intérêts des 16-35 ans en matière d'activités de loisir, sport et activité physique.

À la lumière des résultats de la consultation, le Fonds vise le soutien à l'expérimentation d'une offre d'activités et de services en loisir, sport et activité physique adaptée aux besoins, intérêts et modes de vie des jeunes âgés de 16 à 35 ans.

2. LES OBJECTIFS POURSUIVIS

Objectif général : Favoriser et soutenir la pratique, libre et structurée, d'activités de loisir, de sport et d'activité physique chez les 16-35 ans.

Objectif spécifique : Expérimenter de nouvelles initiatives afin de réduire des freins à la pratique libre et structurée d'activités de loisir, de sport et d'activité physique chez les 16-35 ans.

3. LES PRIORITÉS RETENUES

Les projets déposés doivent rencontrer une ou plusieurs des priorités issues des résultats de la consultation¹ :

- diversifier l'offre d'activités de façon à suivre les nouvelles tendances ;
- adapter l'offre des activités aux différents degrés de progressions (apprentissages, compétitions) ;
- offrir aux participants des journées « découvertes », des périodes d'essais avec des tarifs adaptés ;
- offrir plus de diversité, de flexibilité dans les horaires d'activités ainsi que pour les modalités d'inscription et de paiement ;
- offrir une pratique d'activités avec un encadrement souple et minimal ;
- favoriser la prise en charge citoyenne dans l'organisation des activités de loisir, sport et activité physique ;
- offrir une pratique qui tient compte de la réalité multiculturelle de Montréal et qui favorise l'intégration et la connaissance réciproque d'activités;
- accroître l'accès et favoriser l'intégration des personnes handicapées à des activités régulières ;
- accroître l'accessibilité aux terrains de jeux et aux infrastructures des milieux : scolaire, municipal et associatif, plus spécifiquement, en soirée ainsi que les fins de semaine ;
- offrir des activités dédiées aux familles et à leurs jeunes enfants.

¹ Pour plus de détails, consulter : << Recherche - Besoins et pratique des jeunes de 16-35 ans de l'île de Montréal en matière de loisir, sport et activité physique >> www.declicloisir.qc.ca



4. LES ORGANISATIONS ADMISSIBLES

- Établie sur le territoire de l'île de Montréal, l'organisation est :
 - Un organisme à but non lucratif, dûment incorporé depuis 2 ans et en règle auprès du Registraire des entreprises du Québec (REQ) en date du dépôt de la demande
- OU
- Un organisme du secteur public des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux ou du secteur municipal
- L'organisation a une vocation locale, supralocale ou régionale ;
- L'organisation dispense une offre d'activités en loisir, sport et activité physique sur une base régulière annuelle ou des services facilitant la pratique d'activités.

5. LES GROUPES D'ÂGES ET CLIENTÈLES CIBLÉS

- Le projet doit obligatoirement couvrir une section du groupe d'âge chez les 16-35 ans. Il peut aussi couvrir plusieurs sections (ex : 16-18 ans, 20-24 ans, etc.) ;
- Le projet doit rejoindre des jeunes ou des jeunes familles de 16-35 ans résidant sur le territoire de l'île de Montréal ;
- Le projet peut desservir plus d'une clientèle. *Notez, qu'une discrimination positive sera appliquée pour des projets dédiés aux femmes.*

À titre indicatif, voici certaines clientèles de jeunes et jeunes familles **que nous souhaitons desservir** :

- ✓ Les jeunes adultes d'immigration récente ;
- ✓ Les jeunes familles avec des jeunes enfants ;
- ✓ Les jeunes adultes handicapés.

6. LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DU PROJET

En regard d'une ou plusieurs priorités :

- Le projet **doit démontrer une valeur ajoutée qui est complémentaire** à ce qui existe déjà dans l'organisation ;

En ce sens :

- Le projet **doit proposer l'expérimentation de nouvelles façons de faire** autant pour la pratique **libre que structurée** d'activités (ex : accès libre à certains plateaux, horaires souples, activités émergentes, services d'accueil et d'encadrement variés, élargissement de l'offre d'activités à une clientèle non desservie, etc.) ;
- L'organisation **ne prévoit pas recevoir d'aide financière** d'une autre source pour les activités du projet ;
- **Si l'organisation a un partenaire** contribuant au projet, l'apport de ce dernier doit être présenté (financier, ressources humaines, infrastructures, équipements, etc.) ;
- Les activités soutenues doivent se réaliser **sur le territoire de l'île de Montréal.**



7. L'AIDE FINANCIÈRE OFFERTE

- L'aide financière accordée ne peut excéder la somme de 5 000 \$;
- Les sommes versées dans le cadre de ce fonds sont non récurrentes. Ainsi, l'obtention d'un soutien financier une année n'implique en rien l'assurance d'en avoir les années suivantes.

8. LE CALENDRIER DE DÉPÔT ET DE RÉALISATION

17 décembre 2009	Lancement 2 ^{ème} appel de projets
12 février 2010	Date limite pour déposer un projet
Semaine du 22 février 2010	Annnonce aux organisations ayant déposés des projets retenus
1 ^{er} mars au 13 août 2010	Réalisation des projets
8 septembre 2010	Dépôt des rapports finaux

9. DÉPENSES ADMISSIBLES

- la rémunération des ressources humaines pour l'animation d'activités dans le cadre du projet ;
- le coût des inscriptions ou des entrées pour participer à une activité, selon le projet, sera envisagé ;
- les frais de transport pour les activités, sur l'île de Montréal ;
- l'accès aux locaux autre que les espaces même de l'organisation ;
- les frais pour la sécurité ou la surveillance autre que les frais réguliers ;
- un pourcentage de 10% maximum est accepté pour la promotion du projet.

10. DÉPENSES NON ADMISSIBLES

- la rémunération des ressources humaines en coordination ;
- les frais de fonctionnement réguliers de l'organisation et les dépenses en immobilisation ;
- les dépenses qui ne sont pas directement liées au projet soumis ;
- les dépenses relatives à la réalisation du projet, mais effectuées avant la date de début de financement ;
- les dépenses en lien avec des activités à but lucratif, non associées au projet ;
- les dépenses pour amendes et pénalités, frais d'intérêts ou frais juridiques ;
- les dépenses déjà soutenues dans un autre programme de SLIM.

A noter

- Aucun projet portant uniquement sur des outils d'information et de promotion ne sera soutenu.
- L'organisation ne peut déposer qu'un seul projet.

11. L'ANALYSE DES PROJETS ET MODALITÉS DES VERSEMENTS

- Toute demande sera analysée seulement si le dossier soumis est complet ;
- L'attribution de l'aide financière se fait à la suite des recommandations du comité de sélection, nommé par Sport et Loisir de l'île de Montréal ;
- Un premier versement, représentant 85% de l'aide financière est accordé au moment de l'acceptation de la demande, prévue la semaine du 29 mars 2010 ;



- Le dernier versement, représentant 15% de l'aide financière accordée, est remis à la suite de la réception et de l'approbation du rapport final (les pièces justificatives des dépenses seront exigées) ;
- Sport et Loisir de l'île de Montréal se réserve le droit de refuser d'accorder le deuxième versement de la subvention dans l'éventualité où l'organisation n'a pas respecté les règles inscrites à l'entente entre les parties.

12. DATE LIMITE

- 1- Le formulaire doit être rempli et acheminé par courriel à l'adresse : info@urls-montreal.gc.ca
- 2- L'ensemble du dossier (*formulaire avec signatures originales et les autres documents obligatoires*) doit être acheminé par la poste ou en personne au plus tard le **12 février 2010**, à l'adresse suivante :

Sport et Loisir de l'île de Montréal
Dossier : Fonds d'initiatives
7333, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2R 2E5

Veillez noter que les envois par télécopieur ne seront pas acceptés.

13. RENSEIGNEMENTS

Sylvie Lacasse, conseillère en loisir et sport
Tél. : (514) 722-7747 poste 202